

ENQUÊTE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 2026-16 en date du 25 août 2026, la maire de la commune de Saint-Paul a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme.

À cet effet, Monsieur Michel BAYLE a été désigné par le président du tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint-Paul, pendant 30 jours, du 15 septembre au 15 octobre 2026, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie le mardi 15 septembre 2026 de 9 heures à 12 heures, le samedi 10 octobre 2026 de 9 heures à 12 heures 30 et le jeudi 15 octobre 2026 de 14 heures à 17 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit en mairie, 48 avenue de Limoges 87260 SAINT-PAUL à l'attention du commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique est également accessible sur la page d'accueil du site internet de la commune à l'adresse www.saint-paul-87.fr avec possibilité d'émettre des avis à l'adresse électronique suivante : commissaire.enqueteur@st-paul-87.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.